

Extrait du site UGTG.org



url :À http://ugtg.org/article_2325.html

DOUBOUT ! POU NOU LITÉ !

- Expressions - Tracts -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : jeudi 23 novembre 2017

Mis À jour le : jeudi 23 novembre 2017

UGTG.org

Fusion-absorption et concentrations d'entreprises, cession d'actions ou de parts sociales, partenariats, mutualisation des moyens, synergies, restructurations, réorganisations ! Kryé'y jan ou vlé, ce sont autant de termes qui traduisent une même sombre réalité pour les salariés des Banques, Assurances, Mutuelles et de l'Immobilier.

JODIJOU KA NOU KA VWÈ ?

Nous constatons la multiplication des suppressions de postes, des licenciements dans le cadre de ces opérations. Des salariés voient leur poste purement et simplement effacés de l'organigramme de l'entreprise et sont affectés à d'autres fonctions ! **E SI OU PA VLÉ AY LA YO DÉSIDÉ MÉTÉ'W, le licenciement est la punition infligée ! TRAVAYÈ SÉ PYON SI DANMYÉ !**

Dans le cadre de ces restructurations, on assiste à une externalisation de certaines activités comme c'est le cas à la Mutuelle Mare-Gaillard, où nombre de tâches administratives ont été purement et simplement transférées à l'Union Mutualiste de Groupe HARMONIE, dont fait partie la Mutuelle.

Tour à tour, les accords d'entreprises sont dénoncés dans le but de briser des acquis obtenus de hautes luttes ! Adan dé lantrèpriz kon SOMAFI-SOGUAFI, établissement de Guadeloupe (anciennement Soguafi), la Direction n'hésite pas à user de chantage pour imposer des modifications de contrat aux salariés, cassant ainsi notamment des avantages individuels acquis. É avè sa les conditions de travail se détériorent, nombreux sont les dysfonctionnements organisationnels dans ces entreprises ! La santé des salariés est mise à mal, les risques psycho-sociaux se multiplient, épuisement professionnel...

NOU PÉ PA ASÈPTÉ SA,!!!! TOUPANNAN TRAVAYÈ KA PRAN FÈ, VANT A LÈ

PATRON KA GROSI, AKSYONÈ KA RANPLI POCH A YO ...

E avè sa léta fwansé ka ratibwazé dwa a travayè ! Les ordonnances Macron, la réforme du Code du Travail, on en parle ????

- ▶ Organiser la disparition des syndicats notamment en étendant le référendum pour permettre l'adoption d'un accord, contre l'avis des syndicats majoritaires
- ▶ Restreindre le champ d'actions des IRP, avec une nouvelle formule tout en un qui implique notamment une diminution du nombre d'élus
- ▶ Autoriser les ruptures conventionnelles collectives
- ▶ Plafonnement des indemnités prudhommes en cas de licenciement abusif

TRAVAYÈ SÈKTÈ BANK, ASIRANS, MITYÈL É IMOBILYÈ

FO NOU MOBILIZÉ POU NOU DI :

§ Non aux suppressions de postes

§ Non aux licenciements abusifs

§ Non aux modifications de contrat de travail

§ Non à la discrimination syndicale

POUR EXIGER :

§ De meilleures conditions de travail

§ Le respect des libertés syndicales

§ Le respect des avantages individuels acquis

A PA LÈ OU FEN OU KA MÉTÉ MANJÉ SI DIFÉ ! SÉ KOK DOUBOUT

KA GANNYÉ KONBA !

ANSANM NOU KA LITÉ... ANSANM NOU KÉ GANNYÉ !

P-A-P, LE 20/11/17

SECTEUR UGTG BAMI (Banques Assurances Mutuelles Immobilier)